



## Mairie de LINDRY

18 rue du 14 Juillet (89240)

Tél. : 03.86.47.14.03

Mail : mairie@lindry.fr

Le Maire,

Aux habitants de Lindry

Mesdames, Messieurs,

Vous le savez certainement le Conseil Départemental va effectuer à partir du 29 août des travaux sur la départementale n° 965 (axe Auxerre Toucy) et une déviation des véhicules légers traversera notre commune via la RD22. J'ai déjà pu lire des « inquiétudes » sur les réseaux sociaux... Je souhaite donc vous informer des mesures prises pour limiter la gêne qui sera occasionnée et surtout assurer un maximum de sécurité pour les riverains et nos enfants.

Nous avons décidé de ne pas fermer la voie communale n° 5 qui traverse Chazelles comme l'année précédente, mais de limiter le tonnage à 3.5t. Cette mesure sera appliquée également sur la voie n° 14, dite des Bois l'Abbé qui relie la commune de Villefargeau. Les communes de Pourrain et Villefargeau feront de même.

En ce qui concerne la traversée de Chazelles, une chicane provisoire sera implantée à l'entrée du hameau. Je vous précise que la route de Chazelles qui est en cours de réfection et en attente d'aménagements de sécurité routière a fait l'objet d'un constat d'huissier par le Département, au même titre que l'ensemble de nos voiries. Cela permettra de demander la reprise des dégradations éventuelles par leur service.

Concernant les routes départementales n° 22, 48 et 111 sur lesquelles la déviation des véhicules légers est prévue, nous avons également interdit le transit de véhicules de plus de 3.5tonnes afin d'éviter le passage incessant des poids lourds comme cela s'est produit l'année dernière.

J'espère par ces mesures, répondre au mieux à vos attentes, et que celles-ci suffiront à limiter la gêne de cette déviation.

Comptant sur votre compréhension, en sachant par avance que certains seront encore insatisfaits, Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le Maire,

Michaël TATON

